

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Accompagnement éthique aux achats d'électricité et de gaz naturel

Cette charte a pour but de différencier l'accompagnement aux achats d'électricité et de gaz naturel, ou de tout autre bien énergétique, d'un courtier se rémunérant par le fournisseur choisi et d'un consultant, se rémunérant uniquement par le client final.

Tout signataire de cette charte atteste sur honneur respecter les engagements ci-dessous lors de ses accompagnements :

- ✓ Rester **éthique** en s'engageant à **ne pas percevoir de rémunération additionnelle par les fournisseurs** (en plus du bon de commande client).
- ✓ Rester **transparent** en s'engageant à **fournir les offres reçues des fournisseurs**, sur simple demande du client.
- ✓ Rester **impartial** en s'engageant à **calculer les prix totaux des fournisseurs avec les mêmes hypothèses pour chacun** (notamment afin d'intégrer le prix de la capacité et calculer le potentiel écrêtement ARENH) et en explicitant ces hypothèses sur son comparatif.
- ✓ Rester **professionnel** en s'engageant à prendre en compte **les consommations fournies** par le gestionnaire de réseau (principalement ENEDIS) et en les redispachant par poste horo-saisonnier afin de calculer une moyenne de prix pondérée **juste**.
- ✓ Rester **pragmatique** en prenant en compte le cas échéant les **possibles diminutions de consommation** de futurs projets d'**autoconsommation (solaire PV par exemple)**.
- ✓ **Conseiller le client sur l'optimisation de la part acheminement** de sa facture (et notamment en définissant sa puissance souscrite et formule d'acheminement optimales).
- ✓ **Conseiller le client sur l'optimisation de ses taxes** en lui indiquant son éligibilité, le cas échéant, à un taux réduit ou à une exonération de l'assise sur l'électricité (aussi appelée CSPE, TICFE).

Société : **TOMAWATT**
Représentant : **Tonio MARITATO**
Signature :

